



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/605

18 mars 2002

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DU 22 FÉVRIER 2002 REÇUE DU GOUVERNEUR
REPRÉSENTANT L'ALLEMAGNE AU CONSEIL
DES GOUVERNEURS DE L'AIEA CONCERNANT
LES AMENDEMENTS DES ARTICLES VI ET XIV
DU STATUT DE L'AGENCE**

Le Directeur général a reçu du gouverneur représentant l'Allemagne une lettre datée du 22 février 2002 dont le texte est reproduit ci-joint pour l'information des États Membres, ainsi qu'il était demandé dans cette lettre.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

02-04161

LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

Vienne, le 22 février 2002

Réf. : 467.04/00

Monsieur Mohamed ElBaradei
Directeur général
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
CIV - A 2822
1400 Vienne

Monsieur le Directeur général,

À la demande de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'Allemagne a rempli toutes les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur des amendements des articles VI et XIV du Statut de l'AIEA, adoptés à la 43^e session de la Conférence générale, le 1^{er} octobre 1999.

Le 20 septembre 2001, le Département d'État des États-Unis a accusé réception des instruments de ratification correspondants de la République fédérale d'Allemagne, déposés auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Comme vous en avez été avisé par le Gouvernement des États-Unis, je vous serais reconnaissant de publier cette information sous la forme habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé)

Karl Borchard
Ambassadeur